

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité concernant le projet d'ASF
relatif à la requalification de l'Autoroute A9
sur les communes de Lattes et de Montpellier.

Au titre du code des collectivités territoriales, du code de l'environnement, du code de l'urbanisme et du code de l'expropriation et notamment ses articles L11.1 et suivants et R 11.3

Durée de l'enquête : du 21 octobre 2014 au 20 novembre 2014 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Commissaire enquêteur : M. Daniel GUIRAUD, officier supérieur de l'armée de l'air, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Informations :

La société ASF est maître d'ouvrage du projet de requalification. Le responsable technique du projet auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est :

Monsieur Salvador Nunez – directeur d'opérations

471 rue Nungesser CS743

34137 Manguio CEDEX

Téléphone : 04 67 13 86 20

Siège de l'enquête :

Mairie de Montpellier
Service déplacements
1 place Georges Frêche
34000 Montpellier

A titre indicatif les heures d'ouvertures des mairies au public sont :

Lattes	Du lundi au jeudi : 8h00 à 12 h00 – 13h00 à 17h00 Vendredi : 8h00 à 12h00 – 13h00 à 16h00
Montpellier	Les lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30 à 17h30 Le jeudi : 10h00 à 19h00

Dossier d'enquête :

Le public pourra prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, du dossier d'enquête à la mairie de Lattes et de Montpellier aux jours et heures habituels d'ouverture (voir ci-dessus) et pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Permanences :

Le commissaire enquêteur recevra en personne le public, lors des permanences, aux dates et heures suivantes :

Mairie	Date	Horaire
Lattes	Mardi 21 octobre 2014	De 9h00 à 12h00
Lattes	Mardi 4 novembre 2014	De 14h00 à 17h00
Lattes	Jeudi 20 novembre 2014	De 9h00 à 12h00
Montpellier	Mardi 21 octobre 2014	De 14h00 à 17h00
Montpellier	Jeudi 4 novembre 2014	De 9h00 à 12h00
Montpellier	Jeudi 20 novembre 2014	De 14h00 à 17h00

De plus, il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Il recevra les déclarations faites par le public par écrit à l'adresse :

Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie de Montpellier – « Requalification de l'Autoroute A9 » Service déplacements, et les consignera ou les annexera au registre d'enquête.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique et le présent avis feront l'objet d'un affichage au public en mairie de Lattes et de Montpellier.

Un avis d'enquête publique sera inséré sur le site internet des services de l'État <http://www.herault.gouv.fr> Il sera également affiché par le maître d'ouvrage à proximité du lieu d'opération conformément aux normes en vigueur et par tout autre procédé en usage.

L'avis sera également publié sur le site internet d'ASF à l'adresse suivante : <http://www.vinci-autoroutes.com>

En outre, le rapport et les conclusions que M. le Commissaire Enquêteur est tenu de rendre dans les délais prévus par les textes pourront être consultés par le public à la Mairie de Lattes et de Montpellier , ainsi qu'à la Préfecture de l'Hérault, Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Bureau de l'Environnement, place des Martyrs de la Résistance 34062 Montpellier Cedex 2, pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également mis en ligne sur le site des services de l'État à l'adresse suivante : <http://www.herault.gouv.fr>

A l'issue de l'enquête, il appartiendra au Préfet de prendre une décision favorable ou non, et de prononcer, le cas échéant, par voie d'arrêté, la Déclaration d'Utilité Publique du projet de requalification de l'Autoroute A9 et la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la réalisation de l'opération.